



LE REPOS DOMINICAL EN BAISSSE CONSTANTE

Selon une étude de la DARES, en 2008 **28 % des salariés en France travaillent le dimanche**. C'est une habitude pour 12 % des salariés tous secteurs confondus. Les cadres sont les moins concernés, 7 % d'entre eux travaillent habituellement le dimanche. Dans le domaine des services aux entreprises, les statistiques sont comparables à celles concernant l'ensemble des salariés.

Le nombre de salariés travaillant habituellement le dimanche à doublé en 10 ans passant de 6 à 12 %

Les salariés qui travaillent occasionnellement le dimanche travaillent également le samedi : pour plus des deux tiers occasionnellement et pour plus d'un quart habituellement. En revanche, à peine un tiers des salariés qui ne travaille jamais le dimanche travaille le samedi, la moitié d'entre eux de façon occasionnelle, l'autre moitié de façon habituelle.

Travailler le dimanche va souvent de pair avec le travail de nuit, des horaires variables d'un jour à l'autre

Les salariés qui travaillent habituellement le dimanche sont bien plus nombreux que la moyenne à travailler habituellement de nuit (36 %, contre 7 %) et ceux qui travaillent occasionnellement le dimanche sont bien plus nombreux que la moyenne à travailler occasionnellement la nuit (29 %, contre 8 %). Globalement, les salariés travaillant le dimanche, ont plus souvent des longues durées de travail et sont plus nombreux à ne pas bénéficier de repos hebdomadaire de 48 heures consécutives. Ils sont également plus souvent soumis à des durées de travail variables d'une semaine à l'autre.

Les salariés travaillant le dimanche sont plus nombreux à déclarer un risque d'accident

Le bêtisier des fautes graves...

à éviter si l'on en croit la chambre sociale de la Cour de Cassation !
(mais un peu de bon sens devrait être suffisant)

1. absence de réaction suite à une mise en demeure adressée au salarié lui demandant de justifier son absence (16/09/09).
 2. présentation de fausses notes de frais (24/06/09)
 3. signature d'un contrat ayant des conséquences financières importantes pour l'entreprise, sans autorisation (24/06/09)
 4. connexion internet à des fins non professionnelles pour une durée totale d'environ 41 heures (ça ne doit pas être dans le secteur des ingénieurs conseil !) (18/03/09)
 5. transfert sur CDROM d'informations confidentielles sans lien avec les fonctions du salarié (3/03/09)
 6. propos insultants et menaçants à l'égard du supérieur hiérarchique qui lui reprochait des manquements à la sécurité (24/06/09)
- ... et le vainqueur est :**
7. fait d'embrasser de force un collègue sur le lieu de travail en le menaçant de violence physique en présence d'enfants dont il avait la garde (17/06/09).

Une prochaine semaine nous traiteront les faits qui n'ont pas été qualifiés de faute grave.

Le chiffre du Flash : 68 %

Une étude de la Cegos sur le climat social indique que 68 % des salariés qui ont un emploi sont satisfaits. Pourtant des motifs d'insatisfaction demeurent. 77 % se déclarent impliqués et 68 % motivés, soit autant qu'en 2008.

56 % des salariés disent faire confiance à leurs collègues, seulement 44 % estiment que les échanges sont encouragés dans leur entreprise ...
En période de crise et d'aggravation du chômage, il semble bien que les salariés relativisent leur situation professionnelle.

En chiffres :

Plafond de la Sécurité Sociale : 2859 €/ mois
Valeur du point de la Convention Collective : 19,04 €
[pour consulter la CCN : www.fieci-cgc.org]

L'Ingénierie à la recherche de la croissance

L'ingénierie française est également touchée par la crise. Le volume d'activité de l'ingénierie devrait baisser de 6,5% en 2009 et de 2,1% en 2010, selon une étude réalisée par la BIPE à la demande de la Fédération des employeurs Syntec-Ingénierie.

Le secteur de l'ingénierie qui emploie 215.000 personnes, est victime d'une chute des investissements. Dans l'industrie, la construction et les services, ils diminueront de -7,1% en 2009 et -2,1% en 2010.

Le secteur pourrait retrouver une croissance de l'ordre de 4 à 5%, selon le président de Syntec. Compte tenu de la part croissante de l'ingénierie dans les investissements, la tendance à l'externalisation des études techniques par les donneurs d'ordre, le taux de croissance actuelle du secteur est depuis plusieurs années supérieur de l'ordre de 1 point à celui des investissements en France.

Syntec et les bénéfiques potentiels de l'écologie

La profession a récemment signé avec le ministère de l'Ecologie une convention d'engagements "volontaires" sur différentes mesures facilitant la mise en œuvre du développement durable. D'autre part, Syntec-Ingénierie convoite une partie du Grand emprunt pour financer notamment des projets "verts".

En Bref : La loi du 4 août 1994 (ne pas confondre avec celle de 1789) impose dans l'entreprise l'usage du français pour certaines informations : la cour d'appel de Versailles a affirmé la nécessité de délivrer une version française des documents remis aux représentants du personnel ainsi que, pour l'ensemble des salariés un texte en français des logiciels informatiques.

FIECI CFE CGC

Fédération Nationale de l'Encadrement des SSII, Etudes, Conseil et Ingénierie.

35 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

☎ 01 42 46 33 33 ☒ 01 42 46 33 22

✉ cfecgc@fieci-cgc.com